

DE L'ENQUÊTE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE À LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE...

Plus de 500 jeunes et une trentaine de parents ont répondu à l'enquête concernant les 11-17 ans. A l'issue des rencontres avec les professionnels (principaux de collèges, assistantes sociales, directeurs de structures) et les conseillers municipaux, les élus de la Communauté de Communes ont choisi de créer une structure spécifique qui s'adresse aux jeunes de la 4^{ème} à la terminale et les sections professionnelles (CAP, BAC PRO). Après concertation avec l'association Jeunesse Animations Loisirs qui a estimé avoir déjà une organisation importante pour les enfants de la maternelle à la 5^{ème}, les élus ont choisi de gérer l'accueil de jeunes en régie directe. Ce service, créé en juillet 2012, sur la base d'objectifs éducatifs fixés par les élus du territoire, mène plusieurs actions de front :

Pour les jeunes de la 4^{ème} à la terminale

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS POURSUIVIS :

L'épanouissement des jeunes

La responsabilisation et l'engagement des jeunes

La sociabilisation

La prévention des conduites à risques

facebook

Retrouvez nous sur :
facebook.com/ADJgorgesArdeche

ACCUEIL DES JEUNES A.D.J. DES GORGES DE L'ARDECHE

QUELQUES ACTIONS MISES EN PLACE DEPUIS JUILLET 2012

**Les vacances
les mercredis après-midis
et les samedis :**
ADJ traditionnel (stages
multisports, musique,
hip-hop, photo, découverte
du territoire, semaine
de l'image...)
et mini-camps

**L'engagement
des jeunes**
• Assises de la Région
• Marché de Noël
• Développement des
partenariats

**L'accompagnement
à la scolarité**
Les lundis et jeudis
de 17h15 à 19h30
à Ruoms
Les mercredis
de 17h00 à 19h15
à Vogüé

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

Des espaces et des temps réservés pour construire des projets : organisation de la sortie au Festival International des Sports Extrêmes FISE, projet voyage, projet semi-accompagné, projet citoyen...

la lettre

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche
Terre des Hommes, de la Pierre et de l'Eau

N°13 - Hiver 2013



édito

En ce début d'année 2013, j'ai le plaisir de vous adresser, au nom de l'ensemble des conseillers communautaires, tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite.

Je tiens tout d'abord à vous assurer de notre détermination et notre volonté de continuer à agir pour l'ensemble des habitants de notre beau territoire. Et à cet effet, je vais en profiter pour retracer rapidement quelques événements et réalisations marquantes de l'année qui vient de s'écouler, et dont vous trouverez plus de détails dans les pages de cette Lettre.

Tout d'abord, l'année 2012 a vu se développer fortement le secteur de la petite enfance et de la jeunesse. Aux côtés des trois crèches existantes, le réseau d'assistants maternels a pris de l'ampleur et se révèle un maillon essentiel pour développer ce mode de garde complémentaire. En fin de premier semestre, a été mis en place le nouveau service pour l'accueil des jeunes à partir de la 4^{ème} et jusqu'à 17 ans. Répondant ainsi à une demande du territoire, ce service est géré en direct par la Communauté avec l'aide de deux animateurs dynamiques.

En matière d'environnement, un nouvel équipement se met en place au fur et à mesure sur les communes volontaires : les bacs enterrés pour l'apport des papiers et des verres.

En matière d'habitat, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a permis en 2012, d'apporter une aide à 19 propriétaires occupants et d'ouvrir cinq nouveaux logements à la location avec des loyers conventionnés.

2012 est aussi la première année du fonctionnement du nouveau boulodrome intercommunal situé à Chauzon, dont l'inauguration s'est déroulée en décembre et qui se positionne comme un équipement au service de l'ensemble des habitants du territoire.

Deux décisions importantes sont également intervenues :

- l'une dans le domaine économique, avec la prise de compétence par la Communauté de l'aménagement des zones d'activités ;

- l'autre sur le transfert de la voirie communale, permettant d'allier l'implication toujours très forte des élus communaux, avec une mise en commun des moyens, une mutualisation des marchés de travaux et une enveloppe complémentaire de solidarité.

La mise en place de ces deux actions est effective depuis cette nouvelle année 2013.

A côté de ces nouvelles compétences communautaires, l'année devrait aussi connaître un début de réalisation de la voie verte. Après de nombreuses procédures réglementaires préalables, dont une étude d'impact sur l'environnement et une enquête publique, les entreprises devraient être choisies au cours de ce prochain semestre.

D'autres travaux vont être programmés, avec l'aide du syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN), pour le raccordement de la commune de Balazuc au haut débit internet.

Et le travail continue en commissions, associant des élus de l'ensemble des quinze communes, pour préparer activement les projets de demain.

Ainsi, plusieurs études sont en cours : sur la collecte des ordures ménagères et la tarification incitative, sur le projet de cinéma, sur le Plan Local de l'Habitat (PLH), et à une échelle plus vaste sur toute l'Ardèche Méridionale, une réflexion sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Dans la perspective de l'ouverture de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc (ERGC), et du classement à l'UNESCO, nous préparons aussi la mise en place d'un futur service local de transports en commun pour améliorer ainsi les déplacements sur tout notre territoire, en particulier en saison estivale.

Nous travaillons aussi sur un enjeu prioritaire qui est la compétence tourisme, avec une réelle volonté de décider ensemble des politiques et orientations en matière touristique.

Sur ces domaines majeurs, nous sommes partenaires avec la Communauté de Communes des Grands Sites (Labastide de Virac, Orgnac l'Aven et Vagnas) et la commune de St Remèze, c'est-à-dire à l'échelle de la future Communauté de Communes. Ce nouveau périmètre, cohérent autour de l'économie touristique, sera en place au 1er janvier 2014. D'ici là, tous ensemble, élus des différentes structures, nous sommes amenés à préparer les modalités de la fusion de nos territoires, au niveau des objectifs politiques, de l'évolution des compétences, de l'organisation technique, des modalités financières...

Un objectif majeur nous rassemble : l'envie commune de développer notre territoire dans le but de mieux vivre, l'engagement de tous vos élus locaux pour améliorer encore la qualité de vie au quotidien.

Je vous renouvelle tous mes vœux pour l'année 2013.

Daniel SERRE,
Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES GORGES DE L'ARDECHE

A LA UNE !

Mandy et Yann assurent le nouveau service accueil de jeunes de la Communauté de Communes. Yann, après un master communication-marketing et l'enseignement du hip-hop dans des écoles du territoire, a accepté de prendre la responsabilité de l'accueil de jeunes.

Mandy, quant à elle, après avoir obtenu baccalauréat, BAFA, surveillant de baignade et secours en équipe, va entrer en contrat d'apprentissage BPJEPS « Loisirs tout public » en alternance avec l'animation de l'accueil de jeunes.

Yann portera donc la responsabilité de l'accompagnement à la scolarité, l'organisation des vacances, des mercredis et des samedis et surtout l'accompagnement des jeunes dans leurs projets, tout particulièrement les lycéens.

Mandy animera les différents temps et sera la responsable des mini-camps et de l'accompagnement des jeunes collégiens dans leurs projets.

Des projets, les jeunes et leurs animateurs en ont plein la tête. Reste maintenant à les concrétiser : souhaitons leur bonne chance dans cette nouvelle aventure.



Journal d'informations de la **Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche**
Siège social : Vallon-Pont-d'Arc

Directeur de la Publication : Daniel SERRE

N° ISSN : en cours

Adresse : **Quartier Ratière - BP 46**

07150 Vallon-Pont-d'Arc

Tél. 04 75 37 61 13 - Fax. 04 75 38 46 81

e-mail : communesgorgesardeche@wanadoo.fr
www.cc-gorgesardeche.fr

Création : pomcllic.fr - 04 75 35 38 22

Impression : Fombon

BALAZUC - BESSAS - CHAUZON - GROSPIERRES - LABEAUME - LAGORCE - PRADONS - ROCHECOLOMBE - RUOMS - ST ALBAN-AURIOLLES - ST MAURICE-D'ARDECHE - SALAVAS - SAMPZON - VALLON-PONT-D'ARC - VOGÜÉ

ECONOMIE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'implantation de toute nouvelle entreprise, ou son extension, bénéficie à l'ensemble du territoire. C'est la Communauté de Communes qui perçoit de la contribution économique (ancienne taxe professionnelle), grâce au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique.

Par délibération du 12 juillet 2012, le Conseil Communautaire a décidé de prendre en charge l'aménagement des zones d'activités qui recevront ces entreprises et de structurer l'offre foncière économique à l'échelle de la Communauté. Sont reconnues d'intérêt communautaire les zones suivantes :

- zone d'activités les Estrades à Vallon Pont d'Arc,
- zone d'activités Chardiris-Les Boissières à Pradons-Ruoms,
- zone d'activités les Sagnes à Grospierrres,
- zone d'activités de la Gare à Grospierrres,
- zone d'activités de Melvita à Lagorce,
- zone d'activités l'Arzallier à Ruoms.

La priorité est aujourd'hui de poursuivre l'aménagement de la Zone des Estrades, commencée par la Commune de Vallon Pont d'Arc, en prenant immédiatement le relais et en lançant la tranche suivante de travaux. L'aménagement des autres zones sera avancé en fonction des demandes. La mise en place d'une politique commune va se traduire par l'adoption dans les prochains mois d'un schéma d'accueil des entreprises et d'une charte de qualité.

LA VOIRIE COMMUNALE À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

Un grand pas a été franchi par les élus du territoire, communautaires et municipaux, avec la décision de gérer en commun la voirie. Le principal intérêt est d'ordre financier : réaliser des économies d'échelle en regroupant les marchés et obtenir une dotation de l'Etat plus importante, ce qui permettra d'apporter un financement complémentaire par une enveloppe de solidarité aux communes.

La compétence est donc transférée en ce début d'année 2013 à la Communauté de Communes.

Et c'est ensemble que les élus et les techniciens des communes et de la communauté, gèreront la voirie, dans un souci d'efficacité et de performance financière.

Ainsi, il n'y aura aucun changement pour l'habitant, puisque les élus municipaux continueront à être fortement et directement impliqués, à la fois dans la programmation des travaux, et dans l'entretien au quotidien. Ils resteront les interlocuteurs privilégiés dans ce domaine qui leur est familier. La Communauté sera chargée de la gestion financière, des marchés de travaux et de fournitures, et toutes mutualisations de moyens.

Le mot « coopération » prend ici tout son sens. Il est le facteur essentiel de la réussite de ce transfert.

ORDURES MENAGERES

Actuellement, deux modes de collecte cohabitent : le porte à porte et le point de regroupement en bacs collectifs.

La Communauté de Communes réfléchit sur l'optimisation de la collecte des ordures ménagères.

L'étude en cours permettra de déterminer, selon les secteurs du territoire, le dispositif qui sera retenu.

Dans la continuité, l'étude doit mettre en évidence le problème de la tarification incitative pour répondre aux orientations du Grenelle de l'environnement. Cette tarification prendrait en compte la quantité de déchets réellement produite par chaque usager du service.

SPANC : VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Lors de la vente d'un bien immobilier, depuis le 1^{er} janvier 2011, le vendeur d'une habitation utilisant un assainissement non collectif a l'obligation de justifier de l'état de son installation. Ce diagnostic est donné par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche pour : Bessas, Grospierrres, Lagorce, Rochecolombe, Saint-Maurice d'Ardèche, Salavas, Vallon Pont d'Arc et Vogüé,
- du SEBA (Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche) pour : Balazuc, Chauzon, Labeaume, Pradons, Ruoms, Saint-Alban-Auriolles et Sampzon.

Le tarif de ce contrôle est de 100 €

- **Si un contrôle a déjà eu lieu** : le vendeur doit annexer à la promesse de vente ou à défaut à l'acte authentique, le document (daté de moins de trois ans au moment de la vente) établi à l'issue du contrôle et délivré par le SPANC.
- **Si aucun contrôle n'a eu lieu** : le vendeur ou un représentant contacte le SPANC, dont il relève, afin de convenir d'un rendez-vous.

Pour tous renseignements :

Communauté de communes : 04 75 37 61 13
SEBA : 04 75 89 96 96

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES à partir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 15 juin 2013

Pour les bacs en porte à porte, sortir la poubelle la veille du jour indiqué, à partir de 20h00,

Retrouvez tous les calendriers de collecte (cartons des professionnels et des ordures ménagères) sur notre site internet : www.cc-gorgesardeche.fr, à la rubrique « services à la population » à « ordures ménagères ».

| | |
|-------------------------|---|
| Balazuc | Lundi |
| Bessas | Mardi |
| Chauzon | Lundi |
| Grospierrres | Lundi et vendredi en semaine impaire et mercredi en semaine paire |
| labeaume | mardi |
| Lagorce | Mardi et vendredi |
| Pradons | Lundi |
| Ruoms | Lundi et vendredi |
| Sampzon | Lundi |
| Saint Alban-Auriolles | Mardi (+ point tri vendredi) |
| Salavas | Mardi et vendredi |
| Vogüé | Mercredi et samedi (collecte des emballages le mercredi tous les 15 jours, en semaine paire) |
| Saint Maurice d'Ardèche | Mercredi (collecte des emballages le mercredi tous les 15 jours, en semaine paire) |
| Rochecolombe | Mercredi |
| Vallon Pont d'Arc | (du 01/01 au 22/03/2013) lundi et vendredi, centre ville et jeudi les écarts |
| Vallon Pont d'Arc | (du 23/03 au 30/06/2013) : lundi, mercredi, vendredi et samedi : centre ville et mardi et jeudi, les écarts |



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Des aides pour améliorer vos logements



calendrier des permanences 2013 en Mairie le jeudi matin de 10h à 12h

| FÉVRIER | |
|---|--|
| Jeudi 7 Jeudi 14 Jeudi 21 Jeudi 28 | Vogüé Vallon Pont d'Arc St Alban Auriolles St Maurice d'Ardèche |
| MARS | |
| Jeudi 7 Jeudi 14 Jeudi 21 Jeudi 28 | Bessas Ruoms Balazuc Vallon Pont d'Arc |
| AVRIL | |
| Jeudi 4 Jeudi 11 Jeudi 18 Jeudi 25 | Grospierrres Vogüé Lagorce Ruoms |

INAUGURATION DU BOULODROME

L'inauguration du Boulodrome intercommunal des Gorges de l'Ardèche a eu lieu le 14 décembre dernier. La cérémonie s'est déroulée en présence d'Hervé Doutez, Sous-Préfet de Largentière, de Sabine Buis, Députée de l'Ardèche, Laurent Ughetto, Conseiller général, Daniel Serre, Président de la Communauté de Communes et Colette Arnaud, Maire de Chauzon ainsi que des élus de la Communauté de Communes.



Cette inauguration marque un symbole fort de la reconnaissance de la mobilisation collective des élus de la Communauté de Communes, pour construire un territoire de solidarité au service de la population.



Portée par la Communauté de Communes, la construction du Boulodrome est sa première réalisation, inscrite dans un Pôle d'Excellence Rurale (PER) qui constitue une démarche de développement local durable de qualité.

De nombreuses personnes se sont investies pour que ce bâtiment devienne réalité. C'est d'abord le fruit d'une réflexion sur le projet territorial de développement et un long travail des élus au sein de la Commission Culture, Sports et Loisirs, soutenu par les services de l'Etat.

Ce bâtiment moderne, respectueux d'une haute qualité environnementale et construit en référence aux principes du développement durable, répond surtout à une forte demande en loisirs sportifs. Aussi les associations de pétanque du territoire jouent un rôle essentiel pour le bon fonctionnement du Boulodrome et particulièrement l'Association de Pétanque Chauzon Pradons (APCP) qui en assure la gestion quotidienne.

Depuis l'ouverture, l'effectif de l'APCP n'a cessé d'augmenter pour atteindre aujourd'hui près de 430 adhérents répartis sur plus de 50 communes, preuve du succès incontestable de ce nouveau bâtiment.

Le Boulodrome intercommunal des Gorges de l'Ardèche est un exemple de ce que peut réussir un territoire qui a su rassembler ses intelligences, ses forces et ses moyens dans un projet fédérateur.

TOURISME

CONTRAT DE TERRITOIRE DE TOURISME ET DE LOISIRS ADAPTÉS

En signant, pour une durée de 3 ans un contrat avec la Région Rhône-Alpes, la Communauté de Communes s'est engagée sur une politique spécifique dans le domaine du tourisme adapté. Ce contrat a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité des sites, d'assurer la prise en compte des différents types de handicaps, et de valoriser les initiatives innovantes.



Des aménagements ont déjà profité de ce dispositif :

- Boulodrome intercommunal à Chauzon,
- Espace Culturel à Lagorce,
- Première tranche de l'aménagement de la traversée de Vogüé
- Village de Gîtes « Rêv'O thijol » à St Alban-Auriolles.

LES SECRÉTAIRES DE MAIRIE EN RÉUNION

Vendredi 7 décembre 2012, les secrétaires de Mairie du territoire se sont rencontrés lors d'une réunion d'informations, dans les locaux de la Communauté de Communes. Les secrétaires d'Ornagnac l'Aven, Labastide de Virac, Vagnas et Saint Remèze étaient également invitées. Ces communes nous rejoindront pour le nouveau périmètre de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2014.

Cette réunion a été l'occasion de prendre connaissance des dernières actualités de la Communauté de Communes : accueil de jeunes, enquête publique de la voie verte, voirie, études PLH, tourisme, les transports, l'optimisation de la collecte des ordures ménagères et la tarification incitative.

Ces rencontres organisées deux fois dans l'année, favorise les échanges entre les collectivités.



ETUDE EN COURS SUR LA DÉFINITION D'UNE COMPÉTENCE TOURISME

Les élus ont souhaité définir ensemble la meilleure organisation possible dans le domaine du tourisme.

La première phase de l'étude a consisté à définir une stratégie touristique qui s'est traduite par des objectifs principaux : développer l'accueil et l'information en hors saison ; conforter l'image sportive mais développer l'image

du tourisme culturel, traditionnel et industriel ; valoriser la gastronomie, l'authenticité, les circuits courts ; accompagner la professionnalisation des Offices de Tourisme et des acteurs du tourisme ; construire et porter un message commun ; communiquer et promouvoir le territoire sur les bassins urbains de proximité pour développer le court-séjour hors saison ; entretenir et valoriser le tourisme et y sensibiliser les populations locales ; développer une culture de l'accueil ; coordonner et mutualiser les actions avec les politiques supra territoriales.



De ces objectifs ont été établies des propositions pour définir la compétence communautaire :

- L'accueil et l'information touristique,
- La promotion,
- La création et commercialisation de produits touristiques,
- La réalisation d'aménagements et exploitation d'équipements,
- L'animation permettant de fédérer et de sensibiliser les professionnels du tourisme (éducteurs),
- La mise en réseau, formation et animation des prestataires touristiques,
- La coordination des politiques supra territoriales,
- L'observation touristique, indication de suivi et d'évaluation des actions engagées.



La suite de l'étude va s'attacher à proposer des solutions organisationnelles adaptées au territoire et d'en évaluer la faisabilité économique, financière et juridique. Le rendu est prévu pour le premier trimestre 2013.